

CSMRO_ SOCCER COMPÉTITIF / RÉCRÉATIF

POLITIQUE DE RÉSILIATION ET DE REMBOURSEMENT

Les coûts d'inscription dus au CS MRO pour chaque programme d'activités sont répartis en trois volets distincts :

a. Les Droits d'adhésion au club s'élevant à **50\$, montant NON REMBOURSABLE en tout temps**. Ces frais comprennent les frais d'affiliation du joueur à la Fédération de Soccer du Québec, l'impression du passeport de joueur et les frais de libération du joueur, s'il y a lieu.

b. Les Frais d'équipement s'élevant à

- **20\$ pour le soccer récréatif.**

- **50\$ pour le soccer compétitif.**

Ce montant est NON REMBOURSABLE en tout temps. Ces frais comprennent les uniformes et tout autre équipement fourni lors de l'inscription.

c. Les Droits de participation aux activités du Club constituant le reste du coût d'inscription. Ces frais sont REMBOURSABLES selon les modalités prévues à la politique de résiliation et de remboursement énoncée ci-après. Si le membre résilie le présent contrat avant le début des activités, la résiliation s'effectue sans pénalité, à l'exception des DROITS D'ADHÉSION de 50\$ et des FRAIS D'ÉQUIPEMENT de 20\$ pour le soccer récréatif qui seront déduits de tout remboursement.

ANNULATION

Si le membre résilie le contrat **après** que les activités du Club aient débuté, le remboursement sera effectué en déduisant :

a) les DROITS D'ADHÉSION de 50\$;

b) Les FRAIS D'ÉQUIPEMENT de 20\$ pour le soccer récréatif, ou de 50\$ pour le soccer compétitif ;

c) Les DROITS DE PARTICIPATION pour la période correspondant aux semaines écoulées entre le début des activités du Club et la date de la demande de remboursement; Ces droits seront calculés au prorata de la participation en semaines déjà effectuée par rapport à la durée en semaine totale de l'activité.

Aucun remboursement ne sera accordé à un membre expulsé pour des raisons de sanctions, d'écart de conduite ou de comportement du joueur ou d'un parent.

Le Club remboursera le membre par chèque, dans un délai de 30 jours après la réception de la demande écrite de remboursement.